

Date de dépôt : 24 avril 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Jean Romain : Le nouveau Bachelor en international business management de Genève a choisi exclusivement la langue anglaise pour dispenser ses cours. Pourquoi ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mars 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

La Haute Ecole Spécialisée HES-SO propose pour la première fois cet automne 2013 en Suisse romande un Bachelor en International Business Management dispensé uniquement en anglais, reconnu par la Confédération et en Europe.

Ce programme combine l'étude de sujets propres à la gestion d'entreprise, comme le leadership, l'économie politique, le marketing, les ressources humaines, l'organisation, la logistique, la communication, le droit et la finance. Le cursus met plus particulièrement l'accent sur la dimension internationale de ces matières en proposant des cours spécifiques traitant du management international en contexte multiculturel maîtrisant parfaitement le management international et l'anglais.

Certes, cette filière répond spécifiquement aux besoins des entités internationales de l'Arc lémanique, besoins en cadres qualifiés maîtrisant le management international et, à l'évidence, l'anglais.

Mais la présentation de ce Bachelor insiste à juste titre sur la dimension internationale des manières enseignées et aussi sur l'aspect multiculturel. Deux précisions qui ont toute leur importance ici, car à l'instar de l'anglais, la langue française est aussi, bien que dans une moindre mesure dans ces domaines précis, une langue internationale qui a toute son importance multiculturelle.

Ce seront d'autre part, des jeunes de chez nous (Genève et Romandie) qui s'inscriront prioritairement dans cette filière, et par là-même des jeunes francophones. Ne serait-il pas équitable, puisque l'Etat de Genève finance ce Bachelor, qu'une place y soit faite au français? Ce qui honorerait encore mieux l'ambition de ne pas se cantonner à la monoculture.

Comme c'est le cas pour l'Institut universitaire (HEIED), qui dispense ses cours en français et en anglais avec le succès qu'on salue, et cela d'autant que la Nouvelle Constitution genevoise demande à l'Etat d'assurer la défense du français (Art. 5), ne serait-il pas judicieux de panacher les langues d'enseignement pour cette nouvelle filière ?

Ma question est donc la suivante:

Pourquoi avoir opté exclusivement pour l'anglais dans les cours de cette nouvelle filière?

Que le Conseil d'Etat soit remercié de la réponse qu'il voudra bien apporter à cette question écrite.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La nouvelle filière International Business Management (IBM) de la Haute école de gestion (HEG) répond aux besoins des entités internationales de l'Arc lémanique en cadres qualifiés maîtrisant parfaitement le management international et l'anglais. Elle est destinée aux étudiantes et aux étudiants désireux d'intégrer plus tard une entreprise suisse ou étrangère fortement implantée sur les marchés internationaux ou une organisation internationale dont le siège est situé sur le territoire régional. Cette formation permettra, ainsi, à ces entreprises et à ces institutions d'engager leur personnel sur le marché local du travail alors même qu'elles communiquent principalement en anglais.

Cette nouvelle formation s'adresse en priorité à des étudiants francophones qui auront, dans leur emploi futur, l'anglais comme langue de travail. L'immersion dans cette langue, telle que proposée par cette filière, représente sans aucun doute un gage de succès professionnel supplémentaire pour ces étudiants.

Dans le cadre du cursus IBM, des cours de communication en français et en allemand sont dispensés et les étudiants ont aussi la possibilité, en 3^e année de formation, de choisir l'option économie d'entreprise enseignée en français. Cette option correspond à 9 ECTS. C'est pour ces raisons que le niveau B2 en français est exigé des étudiants non francophones lors de leur inscription.

Par ailleurs, un étudiant a toujours la possibilité de suivre en français la filière économie d'entreprise à plein temps ou en emploi, sans compter les deux autres filières : informatique de gestion et information documentaire.

Il sied de préciser que l'autorisation, à titre d'essai, pour cette filière anglophone a été accordée par la Confédération en raison justement de cette immersion dans la langue anglaise. Dans trois ans, cette filière devra passer devant l'organe d'accréditation et d'assurance qualité des Hautes écoles suisses (OAQ) pour être reconnue définitivement par la Confédération. L'examen de cette nouvelle filière permettra ainsi d'évaluer sa qualité et de tirer un bilan.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER